

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 22 février 2019 – 10h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prise en considération

- 2.1. de la proposition de résolution concernant la restitution des restes humains et des biens culturels issus de la période coloniale, déposée par Mme Julie de Grootte, Mme Simone Susskind, M. Serge de Patoul, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Zoé Genot
doc. 126 (2018-2019) n° 1

3. Interpellations

- 3.1. de M. Serge de Patoul, adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant l'implication de la Commission communautaire française dans les programmes européens
- 3.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant les obstacles à l'essor de l'art circassien à Bruxelles et l'échec du projet CirK porté par l'Espace Catastrophe
- 3.3. de Mme Viviane Teitelbaum adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant l'antisémitisme en Belgique
- 3.4. de M. Serge de Patoul adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la collaboration du Phare à la mise en œuvre des ordonnances relative à l'obligation d'engager des personnes handicapées dans les administrations des pouvoirs locaux et relative à l'obligation d'engager des personnes handicapées dans les administrations des CPAS

4. Questions orales

- 4.1. de M. Pierre Kompany adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport, concernant la journée internationale du sport féminin
- 4.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant l'appel à candidatures pour la création d'un troisième bureau d'accueil pour les primo-arrivants (BAPA)
- 4.3. de Mme Kenza Yacoubi adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant la paupérisation croissante des familles monoparentales et l'initiative de l'ASBL Hamac

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21